

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROÏELLE, Franck FOVIAUX, Ghislain CLOEZ, Fabien DUBOIS, Sébastien MÉNARD, Mathieu SAINTE-BEUVE, Mathieu DOUAY

Mesdames : Corinne LONGFILS, Sophie WAGNER

Absents excusés : Messieurs : Ludovic LECAT a donné pouvoir à Corinne LONGFILS, Gérald SCIAKY a donné pouvoir à Sébastien MÉNARD, Alain BOULANGER a donné pouvoir à Corinne LONGFILS, Vincent SIMON a donné pouvoir à Franck FOVIAUX

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

OUVERTURE DE SÉANCE

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/03/01 : Budget Communal : Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de l'année 2021 dressé par Madame la Trésorière Patricia LECLERQ

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/03/02 : Budget Communal : Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Michel HEU doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| * section de fonctionnement : | * section d'investissement : |
| Excédent : 229 668.36 € | Déficit : 107 658.17 € |
| * résultat de clôture : 122 010.19 € | |

2°) constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/03/03 : Budget Communal : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

En application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 229 668.36 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 107 658.17€,

Considérant le besoin de financement des restes à réaliser de 231 179.27€ € (dépenses : 339 939.27 €, recettes : 102 750.00 €)

Considérant le déficit total de financement : 338 837.44 €

Décide d'affecter au budget le résultat comme suit :

* report en section d'investissement 1068 recettes : 229 668.36 €

* Report en section d'investissement 001 dépenses : 107 658.17 €

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/03/11 : Budget Lotissement : Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Budget Lotissement de l'année 2021 dressé par Madame la Trésorière Patricia LECLERCQ

*** DÉLIBÉRATION N°2022/03/12 : Budget Lotissement : Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Michel HEU, doyen d'âge, délibérant sur le compte Administratif du Budget Lotissement de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire, après s'être présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| * section de fonctionnement : | * section d'investissement : |
| déficit : 4 359.01 € | déficit : 70 092.50 € |
| * résultat de clôture : 85 090.62 € | |

2°) constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** DÉLIBÉRATION N°2022/03/13 : Budget Lotissement : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

En application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 148 538.23 €

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 63 447.61 €

Décide d'affecter au budget le résultat comme suit :

- * report en section d'investissement 1068 recettes : 63 447.61 €
- * report en section de fonctionnement 002 recettes : 85 090.62 €

*** DÉLIBÉRATION N°2022/03/14 : Budget Lotissement : Budget Primitif 2022**

Le budget Primitif du Lotissement exercice 2022 est examiné et voté à l'unanimité :

- * section de fonctionnement :
Dépenses et recettes : 135 090.62 €
- * section d'investissement :
Dépenses et recettes : 133 947.61 €

La séance est levée à 20h50.

Jacques TEINIELLE
Maire

